



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023**

Membres en exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37
Date convocation : 8 juin 2023
Date d'affichage : 8 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

N°2023/054	ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AUX TRAVAUX D'ACQUISITION, D'EXTENSION ET DE MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION
------------	---

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment l'article 9-II-7) portant sur la compétence optionnelle : « politique de la ville »,

Vu l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 7 juin 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 juin 2023,

Considérant que, depuis la fusion en 2017, la nouvelle Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a poursuivi le déploiement de son dispositif de vidéoprotection.

Considérant que d'une part, la phase 3 de déploiement s'est achevée à la fin de l'année 2022 et qu'en parallèle, les communes membres ont fait des demandes de caméras supplémentaires sur leur territoire, en plus du remplacement de caméras devenues techniquement obsolètes, il a été décidé de lancer une nouvelle phase de déploiement, dite « phase 4 » qui doit débiter dès les formalités administratives réalisées (arrêté préfectoral, déclaration d'urbanisme, notification d'un marché public...).

Dans ce contexte, un accord-cadre à émission de bons de commande, alloti de la façon suivante :

Lot 1 : déploiement du dispositif de vidéoprotection, avec un montant maximum annuel de 700 000 € HT

Lot 2 : installation de la fibre optique, avec un montant maximum annuel de 300 000 € HT

a été lancé le 16 février 2023, selon la procédure adaptée et pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et reconductible 3 fois. La date limite de remise des offres était fixée au 13 mars 2023.

Pour le lot 1 : 3 sociétés ont soumissionné avec des offres jugées recevables : leur offre a fait l'objet d'une analyse, retranscrite dans le rapport d'analyse présenté en Commission MAPA, le 7 juin 2023, laquelle a émis un avis favorable sur la proposition d'attribuer à la société CITEOS Montesson (mandataire) et CITEOS Goussainville (co-traitant), basée sur un bordereau de prix unitaires,

Pour le lot 2 : 2 sociétés ont soumissionné avec des offres jugées recevables : leur proposition a fait l'objet d'une analyse, retranscrite dans le rapport d'analyse présenté en Commission MAPA, le 7 juin 2023, laquelle a émis un avis favorable à la proposition d'attribution à la société ENSIO, basée sur un bordereau de prix unitaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUIT l'avis consultatif de la Commission MAPA, du 7 juin 2023, laquelle a émis un avis favorable sur la proposition d'attribuer le lot n°1 à la société CITEOS Montesson (mandataire) et CITEOS Goussainville (co-traitant), basée sur un bordereau de prix unitaires, et le lot n°2 à la société ENSIO, basée sur un bordereau de prix unitaires,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à l'accord-cadre portant sur les travaux d'acquisition, d'extension et de mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection n°2023/02,

IMPUTE ces dépenses au budget principal de la C3PF (section d'investissement).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin